



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 6 juin 2024

LES ÉLUS CALÉDONIENS DOIVENT-ILS DEMANDER DE PLACER LA NOUVELLE-CALÉDONIE SOUS TUTELLE DE L'ÉTAT ?

Mercredi 5 juin 2024, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, accompagné de Marie Guévenoux, ministre déléguée de l'Outre-Mer, ont annoncé les mesures d'aides d'urgence face à la crise des émeutes en Nouvelle-Calédonie. Celles-ci comportent trois volets :

- Un fonds de solidarité nationale aux TPE et PME affectées directement (attaquées) ou indirectement (perte d'exploitation) ;
- Une prise en charge de 50% de l'activité partielle, auprès de la province Sud et du gouvernement ;
- Des engagements obtenus de la part des banques et assurances en faveur des entreprises (report d'échéances de prêt, y compris PGE)

À la suite de ces annonces, la FINC (Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie) souhaite partager les préoccupations importantes de sa communauté d'industriels et plus largement d'entrepreneurs calédoniens face à l'insuffisance des mesures annoncées, notamment au regard de la situation de sécurité publique et de ses impacts sur l'économie locale.

À ce stade, et pour l'instant, les mesures annoncées ne répondent pas aux besoins cruciaux et immédiats des entreprises et des salariés.

Quelques chiffres à ce jour :

- **675** entreprises partiellement ou totalement détruites auxquelles il convient d'ajouter toutes les entreprises impactées notamment par les blocages.
- **Déjà 6 000** emplois détruits sur les **68 000** salariés que compte le secteur privé calédonien, soit déjà près de 10% des emplois privés.
- À titre de comparaison, on compte 21 millions d'emplois privés dans l'hexagone. 10% représenteraient donc 2,1 millions de salariés privés, soit l'équivalent de la population salariée en Région Nouvelle-Aquitaine ou Occitanie.

Et les chiffres que l'on annonce ci-dessus ne comptabilisent pas tous les autres effets induits à venir : départs de Calédoniens, de compétences et de savoir-faire tous secteurs

d'activités confondus (et notamment professionnels de santé, entrepreneurs, etc.), et plus grave encore, départs de jeunes calédoniens, étudiants... qui ne reviendront plus jamais, car on ne leur propose aucune perspective.

La perte des touristes.

Les 3 usines métallurgiques, déjà fragiles avant cette nouvelle crise, sont directement menacées de cessation d'activité, entraînant la suppression de l'ordre de 7 000 emplois directs, et la destruction de valeur de tout son écosystème de sous-traitance locale (7 000 emplois indirects).

Pour rappel, l'économie de la Nouvelle-Calédonie a déjà été fortement ralentie par les trois référendums (2018) entraînant la crise du BTP, mais aussi par la crise du Covid, l'inflation liée à la guerre en Ukraine, la crise Requin, la crise du nickel, avant celle des émeutes de mai 24... Les institutions calédoniennes étaient déjà structurellement déficitaires, malgré une pression fiscale et sociale forte.

Les entrepreneurs sont donc encore plus dans l'incertitude depuis les annonces d'hier soir, quant à l'avenir, à leur capacité et leur confiance à reconstruire ici, dans un territoire au modèle économique et social à repenser de fond en comble.

L'État, bien qu'ayant transféré des compétences en matière de développement économique, reste, en tout cas, et jusqu'à nouvel ordre, compétent et responsable de la sécurité des biens et des personnes, de la défense, de la régulation monétaire et bancaire.

Les défaillances en matière de sécurité publique et l'incapacité à assurer la libre circulation des biens et des personnes depuis le 13 mai 2024 et encore à ce jour, ont engendré et engendrent encore des pertes exorbitantes, qui nécessitent une prise en charge immédiate par l'État.

Cette absence de maintien de l'ordre public est le fait générateur de ces dégâts.

Nos besoins et nos attentes immédiats :

- Injecter rapidement et massivement (sous 3 semaines maximum) des liquidités à hauteur des dégâts dans l'économie locale pour sauver ce qui reste d'entreprises et de tissu économique.
- Confirmer un moratoire sur les PGE et les prêts bancaires pour au moins six mois, avec rallongement des durées de remboursement.
- La création d'un Fonds de solidarité étendu à 50% des pertes de chiffre d'affaires, déduction faite des pertes d'exploitation prises en charge par les assureurs, ou abondement d'un fonds assurantiel qui garantisse 100% de toutes les pertes d'exploitation.
- Et puis très rapidement, de l'aide méthodologique pour aider à réfléchir à la reconstruction du modèle économique et social calédonien, et un accompagnement des comptes sociaux, au-delà du chômage, qui par ricochet sont aussi en état de cessation de paiement depuis 2024.

En conclusion, la Nouvelle-Calédonie étant incapable de faire face à la totalité des besoins financiers mentionnés ci-dessus, nous demandons d'urgence à l'ensemble de nos élus de toutes les institutions de faire preuve de réalisme, de pragmatisme et d'avoir le courage de demander la mise sous tutelle de l'État.

Contacts presse :

France : +33 685183226 – ou WhatsApp : +687 747949

Nouvelle-Calédonie : +687 53 34 64

com@finc.nc